



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 174 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Peter Nagy (Slovaquie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale à la demande de l'Uruguay.
2. À sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 11^e séance, le 9 octobre 2017. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.6/72/SR.11).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une note verbale en date du 12 août 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/195).

II. Examen du projet de résolution A/C.6/72/L.7

5. À sa 11^e séance, le 9 octobre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial » (A/C.6/72/L.7).
6. À la même séance, le Président de la Commission a annoncé que la délégation de l'Uruguay avait informé le Bureau, au nom des auteurs, que ceux-ci demandaient à la Commission de reporter à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale la décision d'octroyer ou non le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial.



7. À la même séance également, la Commission a adopté un projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 8).

III. Recommandation de la Sixième Commission

8. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial

L'Assemblée générale décide, comme le lui a recommandé la Sixième Commission, de reporter à sa soixante-treizième session la décision d'octroyer ou non le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial¹.

¹ Voir A/72/195.